



Trail de Bonneville - Édition 2025

Règlement

1 - L'ORGANISATION ET LES ÉPREUVES

Le Trail de Bonneville est organisé conjointement par Arve Athlétisme et la commune de Bonneville et comprend 1 épreuve :

Course	Catégorie	Distance	Dénivelé +	Nombre dossards	Heure de départ	Lieu départ et arrivée
Trail de Bonneville	XS	19,5 km	930 m	200	9h	Place de l'Hôtel de Ville

Rappel : Catégories au 1^{er} janvier 2025

L'épreuve est ouverte à tous les hommes et toutes les femmes, selon les catégories et les distances suivantes :

Catégories	Âges		19,5 km
Mineurs	- de 18 ans		NON
Juniors *	2006	2007	NON
Espoirs	De 2003	A 2005	OUI
Séniors	De 1991	A 2002	OUI
Master 0	De 1986	A 1990	OUI
Master 1	De 1981	A 1985	OUI
Master 2	De 1976	A 1980	OUI
Master 3	De 1971	A 1975	OUI
Master 4	De 1966	A 1970	OUI
Master 5	De 1961	A 1965	OUI
Master 6	De 1956	A 1960	OUI
Master 7	De 1951	A 1955	OUI
Master 8	De 1946	A 1950	OUI
Master 9	De 1941	A 1945	OUI
Master 10	1940 et avant		OUI

* ATTENTION : c'est l'année de naissance qui compte et non pas la date d'anniversaire. Les coureurs nés à partir du 01/01/2006 et après sont considérés comme « Juniors ».

2 – INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le dimanche 6 avril 2025 à 23h59.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

ATTENTION : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées !

OU

- Pour les majeurs, non licenciés, une attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS).

À partir du 6 Janvier et jusqu'au 2 Avril, vous devrez obligatoirement fournir l'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) : <https://pps.athle.fr/>

Comment ça marche ?

- Je clique sur le lien PPS
- Je remplis les champs obligatoires
- Après validation un numéro vous sera attribué (valable 3 mois)
- Je saisis ce numéro sur mon espace personnel, lié à mon inscription, pour valider mon dossier.

Les inscriptions sont possibles par Internet via notre partenaire, L CHRONO : <https://www.l-chrono.com/inscriptions-trail-de-bonneville/>

L'inscription est validée lorsque le paiement est effectué et que le Parcours de Prévention Santé (PPS) est validé par l'organisation.

3- INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les frais d'inscription comprennent :

- L'assistance médicale réglementaire.
- Les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.
- Le chronométrage à puces.
- Un lot souvenir à l'inscription.
- Une médaille finisher.

Tarifs d'inscription :

Course	Tarifs	
	Licenciés	Non licenciés
Trail de Bonneville	28 €	30 €

Clôture des inscriptions le dimanche 6 avril 2025 à 23h59.

4 – ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance accident individuelle.

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs doit leur faciliter cette obligation mais ne les en dispense pas.

5 – REMBOURSEMENTS / CHANGEMENTS DE DOSSARD

Le remboursement peut être sollicité auprès de l'organisateur, Arve Athlétisme, sur présentation de justificatifs jusqu'au 30 mars 2025. Après examen des motifs, il donnera suite, ou non, à la demande.

Tout changement de coureur devra être signalé à l'organisateur en fournissant les documents obligatoires (licence ou PPS voir paragraphe 2)

Aucune demande de changement de coureur et/ou de parcours ne sera accordée après le 30 mars 2025

Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 23 mars 2025.

6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible :

- Le vendredi 11 avril 2025, de 17h00 à 19h00 au magasin Intersport de Bonneville (185, rue des Hérons Cendrés 74130 Bonneville)
- Le samedi 12 avril, de 7h00 à 8h30, au stand de retrait des dossards Place de l'Hôtel de Ville à Bonneville (74130)

Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

7 – CLASSEMENT

Les classements seront établis pour les hommes et les femmes :

- Classement « scratch »
- Classement par catégorie

Le classement sera consultable en direct sur la plate-forme de notre chronométrateur L Chrono.

Aucune dotation en argent ne sera remise.

Les 3 premiers Hommes et Femmes de l'épreuve seront récompensés.

Les remises de prix se tiendront sur le podium et nécessitent la présence du coureur.

8 – PARCOURS-ÉQUIPEMENTS-SÉCURITÉ

Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles et des bandes-rubans (ou éventuellement parfois un fléchage au sol ou de la rubalise sur des points particuliers).

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Les liaisons avec le PC course se font par téléphone. La Croix-Rouge Française assurera les secours d'urgence de l'évènement.

Des barrières horaires sont en vigueur :

- Km 7,5 – Col de Saint-Jean : barrière à 11h00 ;
- Km 14,3 – La Chaffardière : barrière à 12h30 ;

Tout concurrent hors délais sera invité à s'arrêter à un point de contrôle mais ne pourra être ramené à l'arrivée par l'organisation que dans la mesure où un véhicule de celle-ci est disponible.

En cas d'abandon, le concurrent devra remettre son dossard au point de contrôle ou de ravitaillement le plus proche ou à un membre de l'organisation identifié.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable chargé
- Couverture de survie
- Flasque d'une contenance de 500 mL remplie
- Sifflet

Par ailleurs, le concurrent veillera à adopter une tenue en accord avec les conditions météo du moment (casquette, vêtement de pluie, gant, ...).

L'usage des bâtons est autorisé sur le parcours mais pas nécessaire.

Ravitaillements :

Col de Saint-Jean	La Chaffardière	Arrivée
Km 7,5 Boissons	Km 14,3 Boissons + Solide	Km 19,5 Boisson + Solide

ATTENTION, PAS DE VERRES sur l'ensemble des ravitos, il est donc nécessaire de se munir d'un porte-gourde, d'un Camel-back ou d'un gobelet pliable.

9 – OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien. Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de déchets en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié. Tout contrôle positif est signalé à la Fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

10 – UTILISATIONS DES IMAGES ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

DROITS D'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail de Bonneville ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Trail de Bonneville sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

RÈGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES :

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein du Trail de Bonneville. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

11 – MATÉRIEL RECOMMANDÉ

Chaque participant doit prévoir une réserve d'eau et de nourriture suffisante pour lui permettre de rejoindre les différents points de ravitaillement. L'organisation s'est efforcée de répartir raisonnablement les points sur les circuits.

12 – ANNULATION

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), le taux de remboursement sera défini par l'organisation selon les dépenses engagées.

13 – ACCEPTATION

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponible sur <https://www.bonneville.fr/1127-trail-de-bonneville.htm>)
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

ADAPTATION DU REGLEMENT :

Si des impératifs réglementaires, sanitaires ou autres l'imposent d'ici le Trail de Bonneville 2025, les organisateurs du Trail de Bonneville se réservent le droit de modifier certaines dispositions du présent règlement en fonction uniquement de ces nouvelles dispositions.

Fait à Bonneville le 28 janvier 2025

Pour l'organisation :

Monsieur Jonathan FONTAINE

Président d'Arve Athlétisme

Directeur de course du Trail de Bonneville